

Tarif des douanes

des contingents canadiens et qui ont entraîné de la part des Américains des mesures de rétorsion contre les éleveurs canadiens. Cela a un rapport étroit avec l'examen de ces accords.

Je suis convaincu que le gouvernement de Nouvelle-Zélande ne tient pas à se rendre complice d'un *cover-up*, en tous cas la procédure suivie pour cet accord constitue bien un *cover-up* intégral, parce qu'il n'est pas possible d'interroger le ministre au sujet de ces dispositions. Je vois rire les ministres. Qu'est-ce qu'ils s'en fichent! Ce sont eux les malins. Mais le ministre ne veut pas examiner l'accord avec moi.

M. Bussières: Procurez-vous en le texte.

M. Lambert: Je n'en ai pas le texte parce que je ne peux pas . . .

M. Bussières: Tenez, prenez le mien.

M. Lambert: D'accord. Le ministre peut le fournir. Mais c'est uniquement parce que malgré ses cris, on l'a traîné de force sur le parquet de la Chambre. Il n'avait jamais eu l'intention de le fournir, et voilà où je veux en venir. Pourquoi l'accord n'est-il pas annexé au bill? Il n'y a pas seulement les députés qui sont en droit d'en avoir le texte. Mais est-ce que le gouvernement va le joindre au bill? Jamais de la vie!

J'espère que nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande vont s'améliorer, parce qu'il n'y avait pas de quoi être fier. Le volume est en baisse marquée, et cela depuis 20 ans. Je pense que le Canada avait eu la possibilité il y a déjà longtemps de chercher à renforcer les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais il était préoccupé par autre chose. Je me demande bien par quoi. Je suppose que c'est parce que là-bas ils ne parlent pas français. C'est leur défaut à tous ces gens-là.

[Français]

. . . on peut bien le dire, c'est sans doute parce qu'ils ne parlent pas français en Nouvelle-Zélande ou en Australie, alors on les a négligés.

[Traduction]

Les modifications au tarif des douanes ne sont passionnantes pour personne. Comme l'a dit le ministre, elles autorisent l'importation de certains produits à l'intention des handicapés.

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis très déçu au sujet des allégations du député. Il dit que nos relations internationales dépendent de la langue parlée dans le pays récipiendaire. Comme il le sait très bien, la Nouvelle-Zélande et l'Australie et les pays du Commonwealth font partie de nos amis depuis toujours, et les remarques qu'il a faites sont absolument sans fondement, et irréflechies.

M. Lambert: Monsieur le Président, ayant visité et connu les pays en cause et leurs représentants depuis plus de 20 ans, depuis donc plus longtemps que l'honorable député, ayant connu pendant la guerre leurs militaires, et ayant maintenu les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce n'est pas au ministre à me faire la leçon sur le jugement que j'ai porté sur les relations du Canada avec ces deux pays. C'est bien simple. Franchement, il est chatouillé pour les mauvaises raisons. Comme d'habitude!

[Traduction]

Je remercie le ministre de m'avoir exposé par lettre, il y a un certain temps, les modifications proposées au budget au sujet

de certains produits et prothèses dentaires. Il y avait une exception très importante, toutefois, et je crois que le ministre s'en rend compte. Cela m'est venu à l'idée l'autre jour. Mon dentiste, ici à Ottawa, a un nouveau bureau. C'est un jeune dentiste, et son bureau est équipé du matériel auquel je songeais et qui n'a pas été fabriqué au Canada. Mon dentiste n'a pas un de ces fauteuils anciens munis d'une lampe. Chez mon dentiste, les lampes sont au plafond. Ce sont des lampes de salle d'opération. Il y a aussi des lampes spéciales qui descendent du plafond. Elles peuvent être actionnées par le pied ou la main. J'espère que, dans sa réponse, le ministre m'en donnera la raison. Il se souviendra de la discussion que nous avons eue, notamment sur cette affaire. Je pense que l'on a consacré un temps fou à cette question, et que ce serait ici l'occasion rêvée de lever le droit sur cet équipement en particulier car, franchement, il contribue pour beaucoup à accroître le coût des soins dentaires au Canada, et Dieu sait si ceux-ci sont élevés.

● (1710)

M. Waddell: Donnez-lui votre dent; il la mettra peut-être sous son oreiller.

M. Lambert: J'espère que le ministre me donnera une réponse.

Certains de mes collègues parleront de la conversion au système métrique et des pouvoirs que le gouvernement devra s'octroyer par décret du conseil pour convertir les livres en kilogrammes et les verges et les pieds en mesures métriques. Cela fera du bruit. Je suis sûr que certains députés prétendront qu'il faudrait remanier de fond en comble la liste du tarif des douanes, conformément aux dispositions d'une nouvelle loi.

Sans vouloir aborder la question de la conversion au système métrique, je comprends bien que les Canadiens craignent que la métrisation ne soit purement et simplement le fruit d'une décision bureaucratique arbitraire. Autrement dit, un membre de la Commission du système métrique peut très bien décréter par voie de directive qu'à partir du 1^{er} janvier de telle ou telle année, il faudra adopter le système métrique dans tel ou tel domaine. Le public n'a aucun moyen de défense. La Commission est-elle certaine que les citoyens l'acceptent? Après tout, les Canadiens ont le droit de choisir les unités de mesure, de poids et autres qu'ils veulent employer. Les citoyens sont lésés parce qu'ils n'ont pas le choix. Les députés d'un certain âge pourront avoir de très grandes difficultés d'adaptation au système métrique. Certes, nous nous sommes déjà adaptés à certains changements; les députés en parleront cependant, et je suis certain que l'on donnera son avis sur les pouvoirs que le gouvernement s'arroge par décret du conseil ou par voie de règlement. On gouverne beaucoup trop par voie de règlement; c'est un problème qui sera soulevé également.

La dernière observation que je veux faire à propos de ce projet de loi ne concerne pas directement le projet de loi. J'ai sous les yeux un communiqué de l'ambassadeur du Japon au Canada où il est question des mesures que le Japon compte prendre pour améliorer les échanges avec ses partenaires commerciaux. Nous aurions pu considérer autrefois certaines mesures comme des obstacles non tarifaires, mais le Canada et les autres pays qui veulent vendre des marchandises aux Japonais ont dû se soumettre à des tests, des mesures et à toutes sortes de conditions qui dérouteraient n'importe qui. Le 16 décembre 1981, le Japon a décidé de mettre au point d'ici à